

Municipalité de Saint-Amable
Province de Québec
Comté de Verchères

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Amable tenue à la salle Simon-Lacoste de l'Hôtel de ville, le **mardi 9 avril 2019** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Stéphane Williams, maire
Madame Marie-Ève Tanguay, conseillère municipale (district 1)
Monsieur Mathieu Daviault, conseiller municipal (district 2)
Madame Vicky Langevin, conseillère municipale (district 3)
Madame France Gosselin, conseillère municipale (district 4)
Monsieur Robert Gagnon, conseiller municipal (district 5)
Monsieur Michel Martel, conseiller municipal (district 6)

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Stéphane Williams.

Sont également présentes :

Madame Carmen McDuff, directrice générale et secrétaire-trésorière
Maître Alexandrine Gemme, greffière et secrétaire-trésorière adjointe

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

099-04-19

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AVRIL 2019

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Marie-Ève Tanguay
APPUYÉ PAR : le conseiller Mathieu Daviault
et RÉSOLU :

D'ADOPTER, tel que présenté, l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 avril 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. APPROBATION ET DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX

100-04-19

APPROBATION - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MARS 2019

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Michel Martel
APPUYÉ PAR : la conseillère France Gosselin
et RÉSOLU :

D'APPROUVER, tel que présenté, le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

101-04-19

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE PRÉVENTION ET DE SÉCURITÉ MUNICIPALE DU 28 FÉVRIER 2019

CONSIDÉRANT le sommaire du directeur des Services techniques et des travaux publics déposé sous le numéro 18-0335;

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Vicky Langevin
APPUYÉ PAR : le conseiller Robert Gagnon
et **RÉSOLU :**

DE DÉPOSER, tel que présenté, le procès-verbal de la réunion du Comité de prévention et de sécurité municipale du 28 février 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

102-04-19

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE PRÉVENTION ET DE SÉCURITÉ MUNICIPALE DU 28 MARS 2019

CONSIDÉRANT le sommaire du directeur des Services techniques et des travaux publics déposé sous le numéro 18-0397;

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Vicky Langevin
APPUYÉ PAR : la conseillère Marie-Ève Tanguay
et **RÉSOLU :**

DE DÉPOSER, tel que présenté, le procès-verbal de la réunion du Comité de prévention et de sécurité municipale du 28 mars 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

103-04-19

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ TECHNIQUE MUNICIPAL DU 14 MARS 2019

CONSIDÉRANT le sommaire du directeur des Services techniques et des travaux publics déposé sous le numéro 18-0396;

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Michel Martel
APPUYÉ PAR : le conseiller Robert Gagnon
et **RÉSOLU :**

DE DÉPOSER, tel que présenté, le procès-verbal de la réunion du Comité technique municipal du 14 mars 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

104-04-19

DÉPÔT - COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ FINANCES DU 7 MARS 2019

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la trésorerie déposé sous le numéro 18-0415;

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Marie-Ève Tanguay
APPUYÉ PAR : la conseillère France Gosselin
et **RÉSOLU :**

DE DÉPOSER, tel que présenté, le compte rendu de la réunion du Comité finances du 7 mars 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. APPROBATION DES COMPTES DU MOIS

105-04-19

APPROBATION - LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la trésorerie déposé sous le numéro 18-0416;

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Robert Gagnon
APPUYÉ PAR : la conseillère France Gosselin
et **RÉSOLU :**

DE RATIFIER les paiements effectués et d'approuver les comptes à payer qui apparaissent sur les listes jointes aux présentes;

D'AUTORISER la directrice du Service de la trésorerie à émettre les chèques nécessaires pour effectuer le paiement des comptes à payer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

106-04-19

EMBAUCHE - TECHNICIEN EN URBANISME

CONSIDÉRANT la résolution 397-12-18;

CONSIDÉRANT le départ du technicien en urbanisme, monsieur Benjamin Correia Furtado;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de combler de façon permanente le poste de technicien en urbanisme laissé vacant suivant ce départ;

CONSIDÉRANT le sommaire de la directrice générale déposé sous le numéro 18-0408;

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Mathieu Daviault
APPUYÉ PAR : le conseiller Michel Martel
et **RÉSOLU :**

D'EMBAUCHER, en vue de permanence, monsieur Simon Doucet, à titre de technicien en urbanisme, à temps plein, à compter du 29 avril 2019, et d'assujettir cette permanence à une période de probation de quatre-vingts (80) jours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

107-04-19

DEMANDE DE MODIFICATION DES PLANS DE CDPQ INFRA - CRÉATION D'UN ACCÈS DIRECT À LA STATION RIVE-SUD DU RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN - APPUI

CONSIDÉRANT qu'une séance d'information sur le Réseau express métropolitain (REM) a été présentée aux élus et aux préfets de la Couronne-Sud le 14 mars 2019;

CONSIDÉRANT que lors de cette séance d'information, il a été dévoilé, par les plans de CDPQ Infra, que les autobus de plusieurs municipalités de la Couronne-Sud de Montréal ne bénéficieront pas d'un accès direct à la station Rive-Sud du REM et devront, pour s'y rendre, traverser tout le quartier commercial au préalable;

CONSIDÉRANT que cette situation touche particulièrement l'ouest de la Couronne-Sud, notamment les municipalités et villes des Municipalités régionales de comté (MRC) de Roussillon et de Beauharnois-Salaberry, alors que dans l'est de la Couronne-Sud, les MRC de Marguerite-d'Youville et de la Vallée-du-Richelieu sont celles qui sont directement impactées;

CONSIDÉRANT que la circulation dans le secteur DIX30 est déjà fortement congestionnée;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des municipalités concernées s'oppose vivement à la situation provoquée par les plans tels que présentés, puisque cela produira incontestablement un accroissement de la congestion routière et une insatisfaction des usagers, notamment à cause des délais additionnels engendrés par le détour;

CONSIDÉRANT que ces inconvénients importants pourraient même inciter les usagers à abandonner le transport collectif au profit de leur véhicule;

CONSIDÉRANT que les municipalités souhaitent éviter une telle situation et tiennent à ce que le REM soit rentabilisé;

CONSIDÉRANT que le rabattement des usagers vers le métro de Longueuil-Université-de-Sherbrooke n'est pas souhaitable puisqu'il ne constitue pas une option viable à long terme;

CONSIDÉRANT le sommaire de la directrice générale déposé sous le numéro 18-0406;

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Vicky Langevin
APPUYÉ PAR : le conseiller Mathieu Daviault
et RÉSOLU :

DE DEMANDER à CDPQ Infra de modifier ses plans pour créer un accès direct à la station Rive-Sud du Réseau express métropolitain, pour les autobus provenant des municipalités et villes des Municipalités régionales de comté (MRC) de Roussillon et de Beauharnois-Salaberry, dans l'ouest de la Couronne-Sud, ainsi que celles des MRC de Marguerite-d'Youville et de la Vallée-du-Richelieu, dans l'est de la Couronne-Sud, afin de présenter une solution adéquate et viable;

DE TRANSMETTRE la présente résolution au président de CDPQ Infra, monsieur Michael Sabia, au premier ministre du Québec, monsieur François Legault, au ministre des Transports, monsieur François Bonnardel, à la ministre déléguée aux Transports et ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal, madame Chantal Rouleau, au ministre responsable de la région de la Montérégie, monsieur Christian Dubé, à la députée de Verchères, madame Suzanne Dansereau, à la présidente de la Communauté métropolitaine de Montréal, madame Valérie Plante, au directeur général de l'ARTM, monsieur Paul Côté, au directeur général d'EXO, monsieur Sylvain Yelle, à la mairesse de la Ville de Brossard, madame Doreen Assaad et à l'ensemble des municipalités et MRC de la Couronne-Sud de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. COMMUNICATIONS

S/O

7. GREFFE

108-04-19

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT - RÈGLEMENT 712-23-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 712-00-2013 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AU STATIONNEMENT OU À L'ENTREPOSAGE DE VÉHICULES LOURDS OU DE MACHINERIE SUR UN IMMEUBLE APPARTENANT AU GROUPE D'USAGES RÉSIDENTIEL ET DE MODIFIER LES LIMITES DES ZONES H-52 ET H-56

CONSIDÉRANT que, afin de réaliser les objets précités, il y a lieu de modifier le Règlement de zonage 712-00-2013;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 12 mars 2019;

CONSIDÉRANT qu'un Premier projet de règlement intitulé *Règlement 712-23-2019 modifiant le Règlement de zonage 712-00-2013 afin de modifier les dispositions relatives au stationnement ou à l'entreposage de véhicules lourds ou de machinerie sur un immeuble appartenant au groupe d'usages Résidentiel et de modifier les limites des zones H-52 et H-56* a été adopté à la séance ordinaire du conseil tenue le 12 mars 2019;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation concernant le Premier projet de règlement a été tenue par le conseil le 8 avril 2019;

CONSIDÉRANT que ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT que le présent projet de règlement a été mis à la disposition des membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., chapitre A-19.1);

CONSIDÉRANT le sommaire déposé sous le numéro 18-0389;

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère France Gosselin
APPUYÉ PAR : le conseiller Michel Martel
et RÉSOLU :

D'ADOPTER, tel que présenté, sans modification, le Second projet de règlement 712-23-2019 intitulé *Règlement modifiant le Règlement de zonage 712-00-2013 afin de modifier les dispositions relatives au stationnement ou à l'entreposage de véhicules lourds ou de machinerie sur un immeuble appartenant au groupe d'usages « Résidentiel » et de modifier les limites des zones H-52 et H-56.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

109-04-19

DÉCLARATION D'INTÉRÊT ET NOUVEAU QUORUM

Monsieur le maire, Stéphane Williams, déclare son intérêt dans le point suivant, car cette modification règlementaire a une incidence sur un projet en cours réalisé par une entreprise dont il est actionnaire. Il se retire donc de la table des délibérations à 19 h 36.

Monsieur Robert Gagnon, maire suppléant, assume la présidence de la séance en l'absence du maire.

110-04-19

ADOPTION - RÈGLEMENT 689-01-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 689-00-2012 ASSUJETTISSANT LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS DE LOTISSEMENT ET DE CONSTRUCTION À LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE PORTANT SUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX RELATIFS AUX INFRASTRUCTURES ET AUX ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX AFIN DE RÉFORMER LES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX BÉNÉFICIAIRES

CONSIDÉRANT qu'un Projet de règlement 689-01-2019 intitulé *Règlement modifiant le Règlement 689-00-2012 assujettissant la délivrance d'un permis de lotissement et de construction à la conclusion d'une entente portant sur la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux afin de réformer les dispositions applicables aux bénéficiaires* a été

présenté pour avis de motion et a été adopté à la séance du 12 mars 2019 au moyen de la résolution 067-03-19;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 12 mars 2019;

CONSIDÉRANT qu'un Projet de règlement intitulé *Règlement modifiant le Règlement 689-00-2012 assujettissant la délivrance d'un permis de lotissement et de construction à la conclusion d'une entente portant sur la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux afin de réformer les dispositions applicables aux bénéficiaires* a été adopté à la séance ordinaire du conseil tenue le 12 mars 2019;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation concernant le Projet de règlement a été tenue par le conseil le 8 avril 2019;

CONSIDÉRANT que ce projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT que, suivant l'adoption du projet de règlement, une modification a été apportée au paragraphe 11.3.11 du projet de règlement, de façon à y préciser le moment où le délai de vingt (20) ans commence à courir;

CONSIDÉRANT que le présent projet de règlement a été mis à la disposition des membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT les articles 145.21 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., c. A-19.1);

CONSIDÉRANT le sommaire du Service du greffe déposé sous le numéro 18-0390;

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Marie-Ève Tanguay
APPUYÉ PAR : la conseillère Vicky Langevin
et RÉSOLU :

D'ADOPTER, tel que présenté, avec la modification proposée, le Règlement 689-01-2019 modifiant le Règlement 689-00-2012 assujettissant la délivrance d'un permis de lotissement et de construction à la conclusion d'une entente portant sur la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux afin de réformer les dispositions applicables aux bénéficiaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

111-04-19

NOUVEAU QUORUM

Monsieur le maire regagne sa place à la table du conseil à 19 h 39.

112-04-19

ADOPTION - SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE RÉVISÉ - PLAN DE MISE EN OEUVRE 2019

CONSIDÉRANT la résolution 219-03-067 de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-d'Youville;

CONSIDÉRANT la délivrance de l'attestation de conformité ministérielle requise par l'article 21 de la *Loi sur la sécurité incendie* (R.L.R.Q., chapitre S-3.4) à l'égard du projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté (MRC) en date du 16 février 2009;

CONSIDÉRANT l'adoption du schéma de couverture de risques en sécurité incendie en date du 12 mars 2009;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC souhaite adopter une version révisée de son schéma de couverture de risques en sécurité incendie, telle que soumise par le comité de sécurité incendie permanent de la MRC;

CONSIDÉRANT le nouveau plan de mise en œuvre de ce schéma de couverture de risques en sécurité incendie présenté par monsieur Daniel Perron, coordonnateur en sécurité incendie, soumis aux membres sous le numéro SE/20190314-7.1;

CONSIDÉRANT que la réforme du schéma de couverture de risques en sécurité incendie vise notamment à favoriser des approches et des mesures préventives pour contrer les incendies, à maximiser l'utilisation des ressources consacrées à la sécurité incendie et à structurer les services incendie, planifier l'organisation et la prestation des secours;

CONSIDÉRANT le sommaire du Service du greffe déposé sous le numéro 18-0427;

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Marie-Ève Tanguay
APPUYÉ PAR : le conseiller Mathieu Daviault
et **RÉSOLU :**

D'ADOPTER le plan révisé de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-d'Youville du mois de mars 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. SERVICE DES INCENDIES

113-04-19

AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE RELATIVE À L'ACHAT COMMUN ET À LA GESTION D'UN DRONE DESTINÉ AUX OPÉRATIONS DE SAUVETAGE TERRESTRE EN MILIEU ISOLÉ - VILLE DE SAINTE-JULIE

CONSIDÉRANT la résolution 046-02-19;

CONSIDÉRANT les engagements pris par la Municipalité de Saint-Amable et la Ville de Sainte-Julie aux termes de l'article 2 de l'Entente intermunicipale relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie;

CONSIDÉRANT que l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec a accordé une aide financière de quelque 24 000 \$ aux parties en vue de l'acquisition d'un drone;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de fixer les modalités d'achat commun de cet équipement et les modalités de gestion de cet équipement;

CONSIDÉRANT les articles 14.3 et suivants du *Code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT le sommaire du Service incendie déposé sous le numéro 18-0407;

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Robert Gagnon
APPUYÉ PAR : la conseillère France Gosselin
et **RÉSOLU :**

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière ou, en son absence, la greffière et secrétaire-trésorière adjointe à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Amable, l'entente conjointe avec la Ville de Sainte-Julie intitulée *Entente relative à l'achat commun et à la gestion d'un drone destiné aux opérations de sauvetage terrestre en milieu isolé*, ainsi que tous les documents requis pour y donner effet, et à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. SERVICE DES LOISIRS CULTURELS

114-04-19

AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION DES GENS D'AFFAIRES DE SAINT-AMABLE - FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC 2019

CONSIDÉRANT la Fête nationale du Québec organisée par la Municipalité de Saint-Amable qui se tiendra le 24 juin 2019;

CONSIDÉRANT que l'Association des gens d'affaires de Saint-Amable, organisme à but non lucratif poursuivant des objectifs de réseautage professionnel au sein de la Municipalité a démontré un intérêt à participer en tant que partenaire à cette fête et à prendre part aux festivités lors de cette journée;

CONSIDÉRANT le sommaire de la directrice du Service des loisirs culturels déposé sous le numéro 18-0423;

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Vicky Langevin
APPUYÉ PAR : la conseillère Marie-Ève Tanguay
et RÉSOLU :

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant, et la directrice du Service des loisirs culturels, madame France Therrien ou, en son absence, la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente de partenariat avec l'Association des gens d'affaires de Saint-Amable concernant la fête nationale 2019, ainsi que tous les documents requis pour donner effet aux présentes, et à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. SERVICE DES LOISIRS RÉCRÉATIFS ET COMMUNAUTAIRES

115-04-19

AUTORISATION – CIRCULATION DE VÉHICULES TOUT-TERRAIN (VTT) – TRIATHLON DE SAINT-AMABLE – 26 MAI 2019

CONSIDÉRANT la huitième (8^e) édition du Triathlon de Saint-Amable qui aura lieu le 26 mai 2019;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la sécurité des triathlètes et la surveillance du parcours;

CONSIDÉRANT le sommaire de la directrice du Service des loisirs récréatifs et communautaires déposé sous le numéro 18-0422;

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Robert Gagnon
APPUYÉ PAR : la conseillère France Gosselin
et RÉSOLU :

D'AUTORISER le Club VTT Coureurs des bois, ses membres, usagers et autres adhérents, à circuler en véhicule tout-terrain dans les rues ou en bordure

des rues énumérées ci-dessous, dans la mesure où cette circulation est nécessaire pour assurer la sécurité des triathlètes et la surveillance du parcours dans le cadre du Triathlon de Saint-Amable le 26 mai 2019 : Daniel Nord, Daniel Sud, Daunais, Dominique, de l'Église Nord, de l'Église Sud, Hervé Nord, Hervé Sud, Martin, Maurice, de Normandie, Rachel et Saint-Joseph.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. SERVICES TECHNIQUES ET DES TRAVAUX PUBLICS

116-04-19

ADJUDICATION DE CONTRAT - RP-19-015-TP - FOURNITURE DE PIERRES CONCASSÉES

CONSIDÉRANT l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT les articles 10.2 et 11.1.1 du Règlement 761-00-2018 sur la gestion contractuelle remplaçant le Règlement 758-00-2018 et abrogeant le Règlement 714-00-2013;

CONSIDÉRANT l'article 2.2 du Règlement 763-00-2018 déléguant à certains fonctionnaires municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la municipalité et prévoyant les règles de suivi et de contrôle budgétaires;

CONSIDÉRANT la possibilité pour la Municipalité d'octroyer un contrat de gré à gré après une recherche de prix auprès d'au moins trois (3) fournisseurs;

CONSIDÉRANT le sommaire du directeur des Services techniques et des travaux publics déposé sous le numéro 18-0409;

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Mathieu Daviault
APPUYÉ PAR : la conseillère Marie-Ève Tanguay
et RÉSOLU :

D'ADJUGER le contrat RP-19-015-TP concernant la fourniture de pierres concassées au plus bas soumissionnaire conforme, soit Carrière Mont St-Hilaire inc., pour un montant total de 66 390,01 \$, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER cette dépense aux postes budgétaires 02-320-01-521 et 02-414-00-521.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

117-04-19

ADJUDICATION DE CONTRAT - RP-19-019-TP - MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE POUR UNE PÉRIODE D'UNE (1) ANNÉE AVEC DEUX (2) ANNÉES D'OPTION

CONSIDÉRANT l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT les articles 10.2 et 11.1.1 du Règlement 761-00-2018 sur la gestion contractuelle remplaçant le Règlement 758-00-2018 et abrogeant le Règlement 714-00-2013;

CONSIDÉRANT l'article 2.2 du Règlement 763-00-2018 déléguant à certains fonctionnaires municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la municipalité et prévoyant les règles de suivi et de contrôle budgétaires;

CONSIDÉRANT la possibilité pour la Municipalité d'octroyer un contrat de gré à gré après une recherche de prix auprès d'au moins trois (3) fournisseurs;

CONSIDÉRANT le sommaire du directeur des Services techniques et des travaux publics déposé sous le numéro 18-0411;

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Robert Gagnon
APPUYÉ PAR : le conseiller Michel Martel
et **RÉSOLU :**

D'ADJUGER le contrat RP-19-019-TP concernant le marquage de la chaussée pour une (1) année, à savoir la saison 2019-2020, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Marquage Signalisation Rive-Sud B.A. inc., pour un montant total de 10 276,47 \$, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-355-00-521.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

118-04-19

ADJUDICATION DE CONTRAT - RP-19-016-TP - FOURNITURE D'ENROBÉS BITUMINEUX

CONSIDÉRANT l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT les articles 10.2 et 11.1.1 du Règlement 761-00-2018 sur la gestion contractuelle remplaçant le Règlement 758-00-2018 et abrogeant le Règlement 714-00-2013;

CONSIDÉRANT l'article 2.2 du Règlement 763-00-2018 déléguant à certains fonctionnaires municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la municipalité et prévoyant les règles de suivi et de contrôle budgétaires;

CONSIDÉRANT la possibilité pour la Municipalité d'octroyer un contrat de gré à gré après une recherche de prix auprès d'au moins trois (3) fournisseurs;

CONSIDÉRANT le sommaire du directeur des Services techniques et des travaux publics déposé sous le numéro 18-0412;

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Marie-Ève Tanguay
APPUYÉ PAR : la conseillère France Gosselin
et **RÉSOLU :**

D'ADJUGER le contrat RP-19-016-TP concernant la fourniture d'enrobés bitumineux au plus bas soumissionnaire conforme, soit Pavages Varennes, division de Bau-Val inc., pour un montant total de 29 457,63 \$, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-320-01-521.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

119-04-19

OCTROI - CONTRAT APP-18-047-TP - DÉNEIGEMENT POUR UNE (1) ANNÉE AVEC QUATRE (4) ANNÉES D'OPTION - ANNÉE D'OPTION 1

CONSIDÉRANT la résolution 170-06-18 concernant l'adjudication du contrat APP-18-047-TP relatif au déneigement des rues, des trottoirs, des pistes cyclables et des passages piétonniers;

CONSIDÉRANT que le contrat prend fin le 5 juin 2019;

CONSIDÉRANT que ce contrat est assorti de quatre (4) années d'option;

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur a, à ce jour, réalisé son mandat et que la Municipalité souhaite se prévaloir de la première année d'option prévue au contrat;

CONSIDÉRANT le sommaire du directeur des Services techniques et des travaux publics déposé sous le numéro 18-0410;

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Michel Martel
APPUYÉ PAR : la conseillère France Gosselin
et **RÉSOLU :**

DE SE PRÉVALOIR de l'année d'option 1 prévue au contrat APP-18-047-TP relatif au déneigement, soit pour la saison 2019-2020;

D'OCTROYER le contrat APP-18-047-TP pour une année additionnelle à 9132-5902 Québec inc. (Groupe Dalpé), pour un montant total de 299 675,21 \$, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-330-00-443.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. FINANCES ET TRÉSORERIE

S/O

13. URBANISME

120-04-19

DÉSIGNATION ET DEMANDE D'OFFICIALISATION D'UN TOPONYME - RUE DU BOSQUET - COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que l'accès à cette allée de circulation privée se fera par l'entremise de la rue Rémi;

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de l'urbanisme déposé sous le numéro 18-0420;

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère France Gosselin
APPUYÉ PAR : la conseillère Marie-Ève Tanguay
et **RÉSOLU :**

DE DÉSIGNER « rue du Bosquet » l'allée de circulation privée du projet intégré situé sur le terrain du 396, rue Rémi (lot 5 978 123 du Cadastre du Québec), accessible par la rue Rémi, telle qu'elle est montrée sur le plan mentionné ci-dessous;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution, accompagnée d'un plan de localisation, à la Commission de toponymie du Québec, à des fins d'officialisation du toponyme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. COURRIER REÇU

- Municipalité régionale de Comté de Marguerite-D'Youville – Procès-verbal de la séance ordinaire du 20 février 2019

- Ville de Varennes - résolution 2019-118 - appui à la Communauté métropolitaine de Montréal - déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique

- Municipalité de Saint-Mathieu - résolution 080-03-2019 - appui à la Communauté métropolitaine de Montréal - déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique
- Municipalité de Verchères - résolution 073-2019 - appui à la Communauté métropolitaine de Montréal - déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique
- Chambre de commerce et d'industrie de la Rive-Sud - résolution ca-2248 - modification des plans de CDPQ infra - création d'un accès direct à la station Rive-Sud du Réseau express métropolitain - appui
- Municipalité régionale de Comté de Marguerite-D'Youville - résolution 2019-03-068 - modification des plans de CDPQ infra - création d'un accès direct à la station Rive-Sud du Réseau express métropolitain - appui
- Ville de Varennes - résolution 2019-158 - modification des plans de CDPQ infra - création d'un accès direct à la station Rive-Sud du Réseau express métropolitain - appui

15. POINTS D'INFORMATION ET PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire annonce le début de la période de questions.

Un citoyen demande si le budget qui avait été alloué au déneigement pour la saison 2018-2019 a été dépassé vu les conditions climatiques de cette année.

- Monsieur le maire et madame la directrice générale l'informe qu'il s'agit d'un contrat à montant fixe.

Il demande si un événement de type « brunch du maire » pourrait être organisé pour les nouveaux citoyens.

- Monsieur le maire lui répond que son commentaire sera pris en note et que les personnes responsables pourront se pencher sur la question.

Il souhaite également savoir quand sera effectif le changement de nom et de régime de la Municipalité pour celui de Ville de Saint-Amable.

- Monsieur le maire et madame la directrice générale l'informe que le changement est prévu d'ici la fin 2019, que la demande officielle a été déposée et que le dossier suit maintenant son cours auprès des instances concernées.

Enfin, il note que certaines plaquettes nominatives sont manquantes sous la photo de certains des anciens maires dans la salle du conseil.

- Monsieur le maire en prend bonne note et lui mentionne que des suivis seront effectués auprès des personnes responsables afin que cela soit corrigé dans les meilleurs délais.

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

121-04-19

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Marie-Ève Tanguay
APPUYÉ PAR : la conseillère France Gosselin
et RÉSOLU :

DE LEVER la séance à 19 h 55.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Stéphane Williams, maire

**M^e Alexandrine Gemme, greffière
et secrétaire-trésorière adjointe**

**M. Robert Gagnon, maire
suppléant**

Nous, Stéphane Williams et Robert Gagnon, attestons que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par nous de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.